



FONDS TOURISME DURABLE

FONDS TOURISME DURABLE

14 avril 2021

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises





Dans quel contexte s'inscrit le lancement du Fonds ?

La plus grave crise du secteur du tourisme

Saison 2020 : relocalisation & attractivité des territoires

Rebondir avec un projet de transition écologique attractif

Booster l'attractivité des territoires ruraux et la qualité des offres





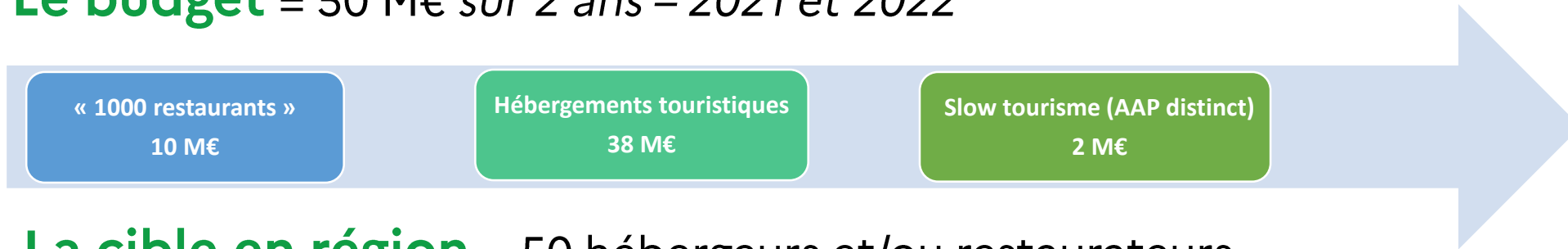
Quels sont les objectifs et le budget ?

Les objectifs

Soutenir via des **aides financières** les opérateurs du tourisme dans leur démarche vers le tourisme durable, en apportant :

- un soutien à l'élaboration d'un plan d'actions via un diagnostic
- un financement d'une partie des coûts d'investissement liés à la transition écologique pour un tourisme durable.

Le budget = 50 M€ sur 2 ans – 2021 et 2022



La cible en région = 50 hébergeurs et/ou restaurateurs

- 20 restaurants
- 30 hébergements





Sont concernés par le Fonds Tourisme Durable ?

Formes juridiques

TPE et PME, associations (loi 1901), SCOP et sociétés d'économie mixte, régies communales, sociétés publiques locales, délégation de service public.

Activités :

- Restauration traditionnelle - NAF 56.10A ; Services de traiteurs - activité événementielle - NAF 56.21Z
- Hôtels et hébergement similaire - NAF 55.10Z ; Autres hébergements - NAF 55.90Z
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - NAF 55.20Z
- Tourisme social du type villages vacances, colonies de vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs... - NAF 55.20Z
- Pour les **activités d'agritourisme** avec un code NAF agricole (*vérifier les codes NAF auprès de la Région ou de CCI Centre-Val de Loire*), l'activité hébergement et/ou restauration doit représenter 30% min

Localisation : territoires ruraux ([liste des communes éligibles](#))

Actions éligibles : à [Tremplin et au FTD](#) et leurs montants d'aides et la [définition des actions éligibles](#)

Les opérations pour lesquelles le montant total d'aide est < à 5 000 € ou > à 200 000 € sont inéligibles.
Le coût total de l'opération (composée d'un ou plusieurs investissements et/ou étude) doit être > au montant total de l'aide proposée par l'ADEME.





Un guichet unique pour l'ensemble des TPE-PME

TREMPIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un socle commun à toutes TPE-PME

Eclairage

Mobilité

Déchets

Labélisation

Efficacité
énergétique

FONDS TOURISME DURABLE

Actions spécifiques / uniquement accessibles aux
structures éligibles

Restauration durable

Hébergements touristiques





Exemples d'actions concrètes



- ❑ Préparation des biodéchets : mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique (si production inférieure à 10 t/an)
- ❑ Composteur en bac (si production de biodéchets inférieure à 10 t/an)
- ❑ Composteur en pavillon (si production de biodéchets inférieure à 10 t/an)



- ❑ Limitation de débit robinet (bouchon mousseur)
- ❑ Robinetterie douche : mitigeurs thermostatiques, pommeau à débit réduit, programmateur de douche (sanitaire collectif)
- ❑ Limitation de consommation WC (double flux) – toilettes sèches
- ❑ Récupération des eaux de pluie : cuves d'au moins 10m³ enterrée associé à un système de filtration en amont et de gestion des surpressions en aval



- ❑ Régulation du chauffage : Thermostat radiateur, détection d'ouverture de fenêtre, programmateur horaire
- ❑ Eclairage : Luminaire d'éclairage général à modules LED pré-équipé pour la régulation en fonction de l'éclairage naturel et la détection de présence, détecteur mouvement avec temporisation (WC, parties communes, extérieur), remplacement par des ampoules de





Les conditions de l'aide

☐ Saisie en ligne avec l'appui du partenaire (Région Centre-Val de Loire) : actions FTD (aide plafonnée à 10 k€ pour resto) et aides Tremplin

☐ Pièces justificatives à joindre :

- diagnostic + plan d'actions
- cadre d'engagement « 1000 restaurants »

thématiques couvertes : Management environnemental, approvisionnements, évolution des menus, gaspillage alimentaire, déchets, énergie, eau, sensibilisation des convives, mobilités douces, Espaces verts

- Devis

☐ Paiement

- 30% à la signature
- 70% à la clôture du dossier avec pièces justificatives
 - Synthèse bilan et avancement
 - Atteinte des objectifs du cadre d'engagement
 - Attestation sur l'honneur de réalisation des opérations

☐ Durée du contrat 18 mois maximum

FRANCE RELANCE
ADEME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FONDS TOURISME DURABLE Cadre d'engagement « 1000 restaurants durables »

Dans le cadre de l'opération « 1000 restaurants durables », je m'engage à :

- Réaliser un diagnostic avec le partenaire, mettre en place un plan d'actions pour réduire les impacts environnementaux de mon activité de restauration, et sensibiliser l'ensemble de mes salariés à ces actions
- Faire évoluer mes approvisionnements alimentaires vers des produits plus durables
 - En affichant de manière visible la part de produits bio et locaux utilisés
 - En intégrant des produits issus de l'agriculture biologique, de saison, de qualité et/ou durables
- Faire évoluer mes recettes et menus, en accordant plus de place au végétal et aux produits de saison
 - En proposant une offre végétarienne entrée/plat/dessert dans l'offre globale
 - En équilibrant les différentes composantes dans les assiettes, pour réduire la part de protéines animales
 - En adaptant la carte aux saisons
- Evaluer mon gaspillage alimentaire et engager des actions pour le réduire
- Faire évoluer mes produits non alimentaires vers des produits plus durables
 - Réduire la part de produits jetables (vaisselle et couverts réutilisables et/ou condiments en format non-individuels si possible et/ou contenants réutilisables pour la vente à emporter et gourmet bag)
 - Trier et valoriser les déchets
 - Privilégier des produits ecolabellisés
- Suivre ma consommation d'énergie et engager des actions de réduction (éclairage, chauffage et climatisation, cuisson, froid, transport)
- Suivre ma consommation d'eau et engager des actions de réduction (lavage, sanitaires)
- Sensibiliser les convives aux actions mises en place
- Faire la promotion des mobilités douces
- Engager des actions sur les espaces verts

A l'issue de l'opération, je m'engage à poursuivre une démarche d'amélioration continue pour atteindre des objectifs à un an et à 3 ans.

Fait à _____, le ...





La Région et la CCI Centre-Val de Loire sont partenaires de l'ADEME pour déployer le **Fonds Tourisme Durable**, mobiliser et accompagner **50 prestataires du territoire situés en zone rurale** (20 restaurateurs et 30 hébergeurs)

Rôles et missions de la Région, de CCI Centre-Val de Loire et de l'ADEME :

- Le réseau des CCI Centre-Val de Loire réalisera les diagnostics et les accompagnements à l'élaboration d'un plan d'actions
- La Région Centre-Val de Loire accompagnera à la saisie en ligne des demandes d'aides : Fonds Tourisme Durable et Tremplin
- L'ADEME instruira les dossiers de demande d'aides du Fonds Tourisme Durable et Tremplin



En résumé – Le parcours d'un bénéficiaire « Restaurant ou hébergement »





1. Valider son
éligibilité et sa
candidature

- Speed meeting avec la Région Centre-Val de Loire et le réseau des CCI Centre-Val de Loire pour valider l'éligibilité (zone géographique, nature de l'activité, type de structure) et la candidature

2. Réaliser son
diagnostic

- RDV avec le conseiller du réseau des CCI Centre-Val de Loire : questionnaire préalable, entretien personnalisé (récup factures si besoin), plan d'actions hiérarchisé
- Sélection des investissements et études à réaliser

3. Préparer
son dossier
investissement

- Établissement de devis et prévisionnel précis de dépenses
- Pour les restaurants : signature du « Cadre d'engagement 1000 restaurants durables »





4. Dossier
Tremplin

- Saisie en ligne avec l'appui de la Région Centre-Val de Loire de sa demande d'aide : actions FTD (aide plafonnée à 10 k€ pour resto) et aides Tremplin
- Envoi des pièces justificatives : diag et plan d'actions, cadre d'engagement signé, devis

5. Suivi du
plan d'actions

- RDV avec le conseiller du réseau des CCI Centre-Val de Loire ou auto diagnostic : bilan et avancement du plan d'actions « tremplin »
- Avancement Cadre engagement et Ecolabel européen

6. Solde
dossier
Tremplin

- Envoi de la synthèse (suivi, avancement cadre engagement) et des pièces justificatives
- Conservation de toutes les pièces justificatives de la réalisation des investissements pour contrôle éventuel





Participer, c'est...





L'Appel à Projets Slow Tourisme

AAP – Vague 1 : du 8 avril 2021 au 14 juin 2021 16h

AAP – Vague 2 : cet AAP sera ouvert de septembre à octobre 2021.

Les objectifs

1. Accompagner l'émergence et la structuration d'une offre de slow tourisme à l'échelle de la Destination France. Le développement de cette offre permettra de limiter leur impact sur l'environnement et de s'engager dans la transition écologique;
2. Soutenir la création et la montée en qualité des offres, de permettre leurs inscription dans les objectifs du slow tourisme, de dynamiser le réseau territorial d'acteurs pour faire émerger des destinations de slow tourisme
3. Faciliter l'accès des projets entrepreneuriaux aux financements et à l'ingénierie

[Pour en savoir +](#)





Sont concernés par l'AAP Slow Tourisme

Formes juridiques

TPE et PME, associations, SCOP, SEM, entreprises unipersonnelles incluses, les particuliers loueurs de chambres d'hôtes, meublés de tourisme ou assimilés (déclaré en mairie et inscrit au RCS), les opérateurs du tourisme social (critères détaillés dans l'AAP), les collectivités propriétaires ou gestionnaires de meublés de tourisme ou assimilés, de campings et parcs résidentiels de loisirs. Sont éligibles les opérateurs en activité ou en création (disposer d'une structure juridique immatriculée, ou s'appuyer sur une structure existante).

Localisation : territoires ruraux ([liste des communes éligibles](#))

Répondre à chacun des quatre piliers suivants:

- Pilier 1 : Favoriser l'expérience du touriste,
- Pilier 2 : Porter attention à la gestion du temps.
- Pilier 3 : Avoir recours à toutes les formes d'écomobilité portant des bénéfices environnementaux et sanitaires.
- Pilier 4 : Impliquer l'ensemble des acteurs de la filière touristique dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Les actions financées : 2 types d'accompagnement financés en fonction de la nature du projet :

- Accompagnement au diagnostic, conseil et ingénierie
- Ou accompagnement à l'ingénierie, à l'animation et à la réalisation

L'aide : une aide financière entre 14 000€ (min) et 200 000 € (plafond) à hauteur de 70 % du coût total du projet

Pour en savoir plus sur le slow tourisme, consultez [le site de la DGE](#)





Contacts



Région
Centre-Val de Loire

LE RÉSEAU DES CCI
CENTRE-VAL DE LOIRE
1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Maëlle Cloarec
Direction du Tourisme
Région Centre-Val de Loire
maelle.cloarec@centrevallde Loire.fr
02 38 70 28 72

Mevenig Choblet
Responsable Régional du Tourisme
CCI Centre-Val de Loire
mevenig.choblet@centre.cci.fr
06 46 40 15 68



FONDS TOURISME DURABLE

Incroyable mais vert !

Restaurateurs, hébergeurs, acteurs du
slow tourisme, avec France Relance
et les financements de l'ADEME,
empruntez le chemin du tourisme durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises

